

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :
Corinne Panatier procuration à Patrick Moura
Bérénice Daban.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 15 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

1 – Recensement population 2025 :

Le recensement va débuter le 15 janvier 2025 pour une période d'un mois. Cinq enquêteurs sont recrutés. Les administrés vont recevoir un avis de passage, ils pourront soit compléter via Internet les documents nécessaires soit s'appuyer sur l'aide de l'agent pour accomplir cette formalité. Le coût global de cette opération est de 5 692 € avec une rémunération qui s'échelonne entre 878 et 1 552 € selon les secteurs définis.

2 – Travaux préau école :

Le maire présente aux élus son projet de rénovation du préau de l'école. Un diagnostic de performance énergétique a soulevé une série de dysfonctionnements. Le plan de financement ci-dessous détaille les divers points à améliorer, il s'agit d'estimations hors taxes :

Isolation du plafond :	15 867 €
Peinture :	8 000 €
Menuiserie :	27 097 €
Électricité :	4 000 €
Climatisation réversible :	24 820 €

Total	79 784 €

A l'unanimité le Conseil Municipal acte ce projet et autorise M le maire à demander toutes les subventions possibles.

Ce programme pourrait être subventionné à hauteur de 51 914 € (État et CAF). Le solde environ 28 000 € sera pris en compte par l'autofinancement.

Le maire précise que la commune souhaite améliorer les conditions d'utilisation pour les écoliers mais également développer l'accueil des utilisateurs du centre aéré.

Patrick Moura s'inquiète de la diminution des élèves sur la commune (180 en 2014 pour 120 en 2024). Le maire est conscient de cette baisse inéluctable et estime que ce chiffre devrait se rapprocher des 80 écoliers à moyen terme.

Il faut admettre que cette situation vient également de la pénurie de logements et de l'absence nouvelles constructions (cette année 2024 seulement 2 permis de construire ont été signés par le maire). La commune dispose d'un projet de lotissement Artigaret 2, mais le maire ne semble pas disposé à s'en occuper.

Tant mieux pour les adeptes du rester dans l'entre-soi, tant pis pour les partisans de la vitalité et de la dynamique de la commune.

3 – Décision modificative n°3 :

Des travaux ont été entrepris dernièrement au cimetière suite à des reprises de concessions. Ces sommes ont été comptabilisées dans la section fonctionnement, le maire informe qu'elles devaient être affectées à la section investissement. Il convient de rectifier les écritures comptables et en conséquence la somme de 13 660 € va être transférée dans le bon compte.

4 – Adhésion à la convention de participation du CDG64 pour le risque de prévoyance :

Le contrat de prévoyance et de protection sociale des agents de la commune doit être renouvelé pour 2025. Le conseil municipal donne son accord au CDG64 pour étudier un nouveau contrat pour les 5 ans à venir. Les services du CDG64 vont lancer une consultation pour le compte des collectivités du département.

A ce jour la commune d'Asson accorde à chaque employé une somme de 20 € mensuel pour les aider à financer cette option.

5 – Mandat au CDG64 pour la mise en concurrence d'un groupe d'assurance statutaire :

Pour se prémunir de dépenses dues aux absences de personnel en cas d'arrêts maladie ou d'invalidité, la commune cotise à la CNRACL pour les agents effectuant plus de 28 h par semaine et à l'IRCANTEC pour les agents qui font moins de 28 h hebdomadaire.

Le contrat arrivant à son terme, les élus s'accordent pour confier au CDG64 l'examen du renouvellement de ses garanties sociales.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire donne lecture des décisions budgétaires qu'il a signées.

Michel Aurignac souhaite connaître l'avancée du dossier du relais téléphonique du Roundeilh, M. Larruhât précise que l'opérateur Orange se désolidarise du projet seul la société Free va s'engager à réaliser les travaux.

Avant la clôture de la séance Patrick Moura demande au maire de verser une subvention à Mayotte pour l'aide au redressement de ce département, le maire attend le prochain conseil municipal en janvier 2025 pour aviser.

La séance est levée à 21 h 20.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.

Vous souhaitez d'excellentes fêtes de fin d'année.